

# MANAGER DE TRANSITION

COMMENT BIEN DÉMARRER ?



Le portage salarial, Solide, So clair !

# MANAGER DE TRANSITION

## Un métier en réponse à des attentes

Les entreprises évoluent, les changements d'organisation rythment leurs activités et pas seulement en cas de crise.

- Le manager de transition répond à leurs besoins de transformation grâce à son expertise et son expérience,
- Il offre des capacités de compréhension et de prise de décision dans des domaines variés, particulièrement aux postes de direction,
- Son indépendance et son regard extérieur sont des atouts.



# Sous quelle forme exercer sa mission ?

Le manager a 4 solutions à sa disposition :



L'intérim



La structure  
indépendante



Le CDD



Le portage  
salarial

Aucune n'est idéale.

Elles présentent des avantages et des inconvénients qui doivent être étudiés au regard de chaque situation personnelle.

**Nous ne traiterons pas ici du CDD et de l'intérim.**

- Ces solutions n'offrent au salarié ni indépendance ni choix de mission,
- Le contexte économique favorise des durées et des types de missions mal servis par la rigidité de ces contrats,
- Elles nous apparaissent peu adaptées au manager de transition.



# Choisir le bon statut

Structure indépendante ou portage salarial ?



Adopter le bon statut est primordial, qu'il s'agisse pour le manager de transition :

- De saisir des opportunités,
- De choisir un mode de vie.





# Sommaire



1

Comment faire  
**LE BON CHOIX ?**

page 7



2

Choix 1 :  
**LA STRUCTURE  
JURIDIQUE**

pages 8-9



3

Choix 2 :  
**LE PORTAGE  
SALARIAL**

pages 10-11



4

Soyons  
**CONCRETS**

pages 12-13



## 1- Comment faire LE BON CHOIX ?

### Facteurs à prendre en compte

- Fiscalité,
- Protection sociale,
- Optimisation des revenus,
- Cumul avec Pôle Emploi,
- Impact sur les droits retraite.



### En fonction de sa situation personnelle

- Droits acquis pour la retraite,
- Revenus attendus,
- Quel impact sur les droits futurs chômage et emploi.



**Conseil ADDEXPERT :**  
Faire un bilan de carrière complet

**ADDEXPERT accompagne le manager de transition**

**Nous vous aidons à bien choisir votre statut :**

- Nous étudions préalablement votre situation et vos besoins,
- Notre approche est transversale et globale,
- Vous connaître nous permet un accompagnement sur mesure,
- Notre expertise s'appuie sur les différents métiers de notre groupe et les compétences de nos équipes.



## 2- Choix 1 : la structure juridique

### Préalables

Entreprise individuelle, micro-entreprise, SARL, SAS...

À chaque structure des conséquences différentes sur votre situation :

- Une fiscalité des sociétés ou des particuliers,
- Un régime social salarié ou non,
- Des revenus sous forme de salaires, de rémunération de gérance majoritaire ou de dividendes,
- Des contraintes de trésorerie,
- Le maintien ou non des allocations de Pôle Emploi et de la constitution de droits supplémentaires,
- Le maintien ou non des pensions retraite et de la constitution de droits supplémentaires,
- Une protection différente du patrimoine privé.

### Comparaison

Rémunération	Structure optimale	Statut social	Droits différés et protection sociale ?
Dividendes	SAS / SASU	Président	Non
Salaire	SAS / SASU	Président	Oui
TNS	SARL	Gérant	Oui

Régime social	Régime salarié	Non salarié T.N.S.	Cotisations chômage
SAS	Oui	Non	Non
SASU	Oui	Non	Non
SARL			
Gérant minoritaire	Oui	Non	Non
Gérant majoritaire	Non	Oui	Non
Entrepreneur individuel	Non	Oui	Non



## Autres critères

Le manager de transition sous structure juridique ne cotise pas à l'assurance chômage, sauf à souscrire une garantie privé perte d'emploi (GSC),

Le manager doit s'associer avec d'autres, sauf à choisir une structure juridique unipersonnelle,

Les dernières réformes ont conduit à un alignement de la fiscalité des dividendes sur celle de la rémunération du travail :

- Se payer sous forme de dividendes n'est plus judicieux en cas de SARL depuis 2013, les revenus du capital entrant dans la base de calcul des charges sociales,
- Se rémunérer sous forme de salaires n'est pas opportun en cas de SAS, les charges sociales étant très élevées.



### Halte aux idées reçues !

Rien de mieux qu'une SAS pour les faibles cotisations !

Se rémunérer sous forme de dividendes ne génère pas de trimestres pour la retraite.

⇒ Des années entières de retraite peuvent être perdues.

Pour alléger la paperasse administrative et juridique, la solution est de devenir micro entrepreneur !

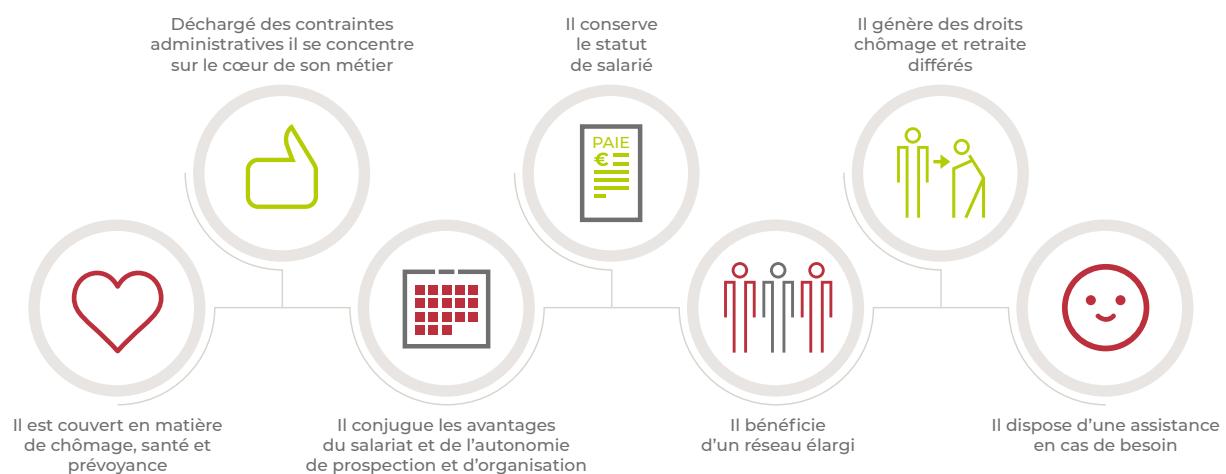
Ce statut a un plafonnement de chiffre d'affaires.

⇒ Même relevé, il n'est pas adapté aux revenus du manager de transition.



### 3- Choix 2 : le portage salarial

#### Des atouts majeurs pour le salarié porté



#### Le coût

De l'ordre de 5 à 12% du salaire brut chargé selon la durée, le niveau de facturation et la société de portage salarial.

Chez ADDEXPERT notre taux de commission est de 5%.



## Halte aux idées reçues !

**Je ne suis pas certain(e) de bénéficier d'un vrai statut.**

Cette activité bénéficie d'un cadre juridique désormais organisé en branche professionnelle.

**Je n'ai pas entendu que du bien des entreprises de portage salarial...**

L'activité relativement récente est en cours de professionnalisation et de normalisation :

- Choisir une société adhérente PEPS et FEPS est une garantie du respect des accords et du maintien des droits au chômage des salariés portés,
- L'entreprise doit présenter de solides garanties financières et être transparente sur les coûts réellement répercutés sur le manager de transition.

## Les + d'ADDEXPERT

**ADDEXPERT est une entreprise de portage salarial reconnue pour :**

• Ses garanties financières :

- Intrinsèques (son capital),
- Extérieures, renouvelées chaque année après un audit indépendant.

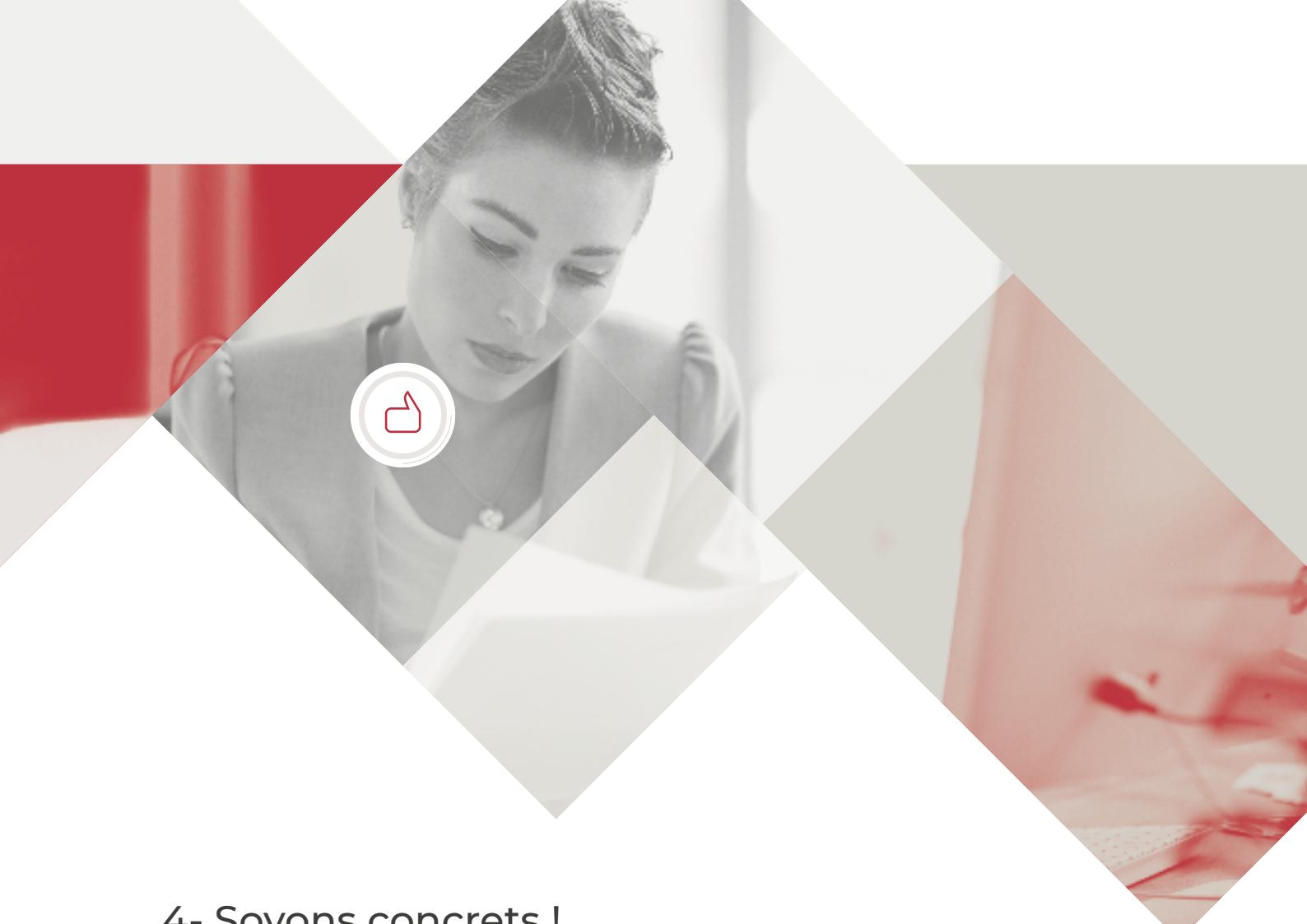
Elles assurent le paiement à bonne date et dans la durée des salaires aux salariés portés.

- Sa commission de 5% (avec un plancher de 500 euros) sans mauvaise surprise pour ses salariés,
- Elle bénéficie du label Zéro frais cachés lequel, attribué par la Fedep's garantit une totale transparence et une régularité de gestion,



**À savoir : seules 6 entreprises bénéficiaient de ce label en 2020.**

- Son équipe à taille humaine assure un accompagnement personnalisé.



## 4- Soyons concrets !

**CHOIX 1 ou 2 pour le manager de transition ?**

**Le premier critère : ses missions**

	Missions récurrentes	Missions occasionnelles
1- Structure juridique	Oui	Non
2- Portage salarial	Non	Oui

**Le deuxième critère : son profil**

**À suivre deux exemples...**



## EXEMPLE 1

« Vous êtes en période de réorientation professionnelle, vous avez 50 ans et décrochez une mission de management de transition. »

**3 possibilités s'offrent à vous :**

- Vous voulez privilégier la sécurité en cotisant au chômage :
  - ⇒ Vous n'avez pas d'autre choix que d'opter pour le statut de salarié porté.
- Vous souhaitez des revenus immédiats plus importants, tout en cotisant pour votre retraite mais pas au chômage :
  - ⇒ Le choix optimal est de se rémunérer en qualité de TNS.
- Vous souhaitez des revenus immédiats plus importants, mais cotiser pour votre retraite ou au chômage n'est pas primordial :
  - ⇒ Le choix optimal est la SAS, avec une rémunération sous forme de dividendes.

## EXEMPLE 2

« Vous êtes retraité ou êtes inscrit au chômage après vos 59 ans, vous décrochez une mission de 100k€/an. »

Optez pour une structure juridique, votre revenu net disponible sera le suivant :

	SAS		SARL	
	Dividendes	Salaires	Dividendes	Salaires
HONORAIRES	100 000	100 000	100 000	100 000
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	23 044	-	23 044	-
CHARGES SOCIALES	-	41 606	16 941	27 007
NET AVANT IRPP	76 956	58 394	60 015	72 993
PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX/DIVIDENDES	23 087	-	-	-
IRPP AU TAUX DE 41%	-	22 329	24 606	29 927
<b>NET APRÈS FISCALITÉ</b>	<b>53 869</b>	<b>36 065</b>	<b>35 049</b>	<b>43 066</b>

Le portage salarial est encore moins intéressant que les salaires reçus dans le cadre SAS.





Le portage salarial, Solide, So clair !

**Alors, prêt à commencer ?**

**Vous l'aurez compris, il n'y a pas de solution miracle  
mais bien votre solution, laquelle est unique  
car guidée par vos besoins.**

**Pour toutes questions complémentaires,  
contactez-nous !**

81, avenue du Bac  
94210 La Varenne Saint-Hilaire  
[commercial@addexpert.fr](mailto:commercial@addexpert.fr)  
01 41 81 84 99  
[www.addexpert.fr](http://www.addexpert.fr)

ADDEXPERT - SASU au capital de 500 000 €. Immatriculée au R.C.S. de Créteil sous le n° 791 883 994 00034.

